



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 25 00013 U6201

Adresse du projet : 28 avenue du 4 septembre 62300 LENS

Déposé en mairie le : 28/02/2025

Reçu au service le : 06/03/2025

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

MACAN représenté(e) par Madame
DABULSKYTE Kristina

37 rue du Général Leclerc
62410 HULLUCH

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

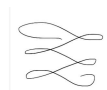
Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien "Bassin minier du Nord-Pas de Calais" inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article R-111-27 ou L421-6 du Code de l'Urbanisme,

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- L'enseigne devrait être fixée sur la façade sans ajout de plaque support. La façade en briques, de la même teinte que souhaitée, devrait être suffisant pour le projet.
- L'enseigne devrait être réalisée -soit en lettres peintes directement sur le support existant, -soit en lettres découpées sur taquets, -soit en lettres-boîtiers. Ces lettres devraient avoir une hauteur maximale de 30 cm. L'éventuel logo accompagnant doit rester dans les mêmes proportions dimensionnelles.

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Loic LEVIN
Le 02/04/2025 à 19:46

Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Loic LEVIN

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.